

**LE PRESIDENT-GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-91 créant l'unité mixte de recherche UMR 1152 ;

Vu la décision n° 2019-27 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1152 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1er février 2023 ;

**Décident :**

**Article 1 :** Monsieur Bruno CRESTANI est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1152, intitulée Physiopathologie et Epidémiologie des Maladies Respiratoires / Physiopathology and Epidemiology of Respiratory Diseases ", à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**LE PRESIDENT-GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE**